

Jean-Luc Mélenchon et la question des rapports entre syndicats et partis politiques

jeudi 25 janvier 2018, par [MELCHIOR Hugo](#) (Date de rédaction antérieure : 24 mai 2018).

Sommaire

- [Des critiques acérées à \(...\)](#)
- [La « Charte d'Amiens », « \(...\)](#)
- [Des partis devant être au \(...\)](#)
- [Des critiques inédites ou \(...\)](#)
- [Syndicats et partis : forces](#)

Au mois de septembre 2017, lors de la mobilisation contre les ordonnances réformant le code du travail, Jean-Luc Mélenchon l'avait tant espéré et ô combien réclamé, mais aucune confédération syndicale de travailleurs ne s'était ralliée à la manifestation centralisée organisée par la France insoumise (FI) contre le « coup d'Etat social » [1].

En mai 2018, ce ne sont pas moins de cinquante organisations syndicales, politiques et associatives qui manifesteront ce samedi 26 mai à Paris et dans de nombreuses villes de province sur la base d'un appel commun afin de dénoncer ensemble la politique jugée néo-libérale du gouvernement dirigé par Emmanuel Macron. Aussi, Jean-Luc Mélenchon ne peut que se réjouir en constatant que la roue de l'histoire est en train de tourner en faveur de ceux qui, comme lui et ses camarades, militent depuis des mois en faveur d'un décloisonnement, d'une déségmentation, d'une déssectorisation entre le mouvement syndical et les partis politiques afin de permettre l'avènement de ce qu'il nomme « l'unité populaire » [2], c'est-à-dire une unité d'action entre des syndicats de salariés, des partis issus des gauches et des associations dans l'espace public. Une unité qui serait susceptible d'être la préfiguration à un « Front populaire du XXI siècle » [3].

A la veille de cette journée d'action unitaire, présentée par ses organisateurs comme devant marquer une césure dans l'histoire des relations tumultueuses entre les syndicats et les partis politiques en France, il nous a semblé utile de revenir sur les échanges d'amabilités entre Jean-Luc Mélenchon et certaines organisations de salariés à l'automne 2017 au sujet des rapports entre syndicats et partis politiques. Et cela, afin de montrer que si les reproches adressés à l'époque par le député de la FI aux directions syndicales constituaient une rupture eu égard à ses positions antérieures, ils annonçaient déjà une autre façon d'envisager la relation entre les organisations politiques et les syndicats.

Des critiques acérées à l'endroit des directions syndicales

À l'automne dernier, pendant et à la suite de la mobilisation contre les cinq ordonnances réformant le code du travail, Jean-Luc Mélenchon a reçu une volée de bois vert de la part des certains responsables syndicaux tels Jean-Claude Mailly (FO) et Laurent Berger (CFDT), en réaction à ses critiques acerbes à leur endroit.

Mélenchon a expliqué que l'échec de la mobilisation contre les « ordonnances Macron » avait d'abord été la conséquence de la division syndicale, c'est-à-dire de l'incapacité des organisations de salariés à proposer un front unitaire de lutte, comme cela avait été le cas lors de la mobilisation contre la réforme des retraites à l'automne 2010. Cette désunion aurait généré, selon ses termes, une « pagaille insupportable » qui a contribué à rebuter une grande partie des salariés préférant ainsi ne pas se mobiliser pour faire échec à ce qui était perçue par les contestataires comme une étape décisive dans le processus de réorganisation néolibérale de la relation travail en France.

Mélenchon a ensuite reproché aux organisations syndicales d'avoir laissé lettre morte sa proposition d'une grande marche populaire dans les rues de la capitale, formulée le 23 septembre Place de la République, devant des dizaines de milliers de ses partisans. Enfin, il a fustigé la stratégie jugée perdante des confédérations consistant à organiser plusieurs journées de manifestation espacées dans le temps : « Cette stratégie qui a échoué face à El Khomri a encore moins bien marché face à Macron. Je ne vois aucune raison de faire semblant de ne pas l'avoir vu. »

La « Charte d'Amiens », « mythe fondateur » du syndicalisme français

Poussant plus loin la critique, le patron de la FI pourfendit le rapport sacramentel qu'entretiendraient, selon lui, les directions syndicales à la « Charte d'Amiens », constitutive de la définition du syndicalisme en France : « La Charte d'Amiens, sans cesse invoquée, une nouvelle fois aura eu bon dos. Il serait temps que nombre de ceux qui s'y réfèrent pour stigmatiser la présence des organisations politiques dans le combat social se demandent si ce document, qui date de 1905 et résulte de la bataille entre marxistes et anarchistes au début du siècle précédent, doit rester un dogme sans nuance 111 ans plus tard ».

La « Charte d'Amiens » vit le jour lors du IX^e Congrès de la CGT, qui se tint, en octobre 1906, dans la ville picarde, soit un an après la naissance de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO). La question des relations entre la SFIO et la CGT fut discutée à l'initiative du syndicaliste Victor Renard, partisan du leader socialiste Jules Guesde et dirigeant de la Fédération du textile, qui militait en faveur d'une étroite collaboration entre les deux entités, comme cela se faisait déjà dans le Nord, sa région.

À la faveur d'une alliance de circonstance pour défendre le principe d'indépendance syndicale entre le courant réformiste et le courant révolutionnaire majoritaire au sein de la confédération, la motion de Victor Renard fut très largement repoussée par les congressistes : 736 voix contre 34 pour et 37 absentions. Les militants syndicalistes révolutionnaires de la CGT, forts de ce rapport de force très favorable, poussèrent à leur avantage en faisant adopter dans la foulée « un ordre du jour ». Celui-ci passera à la postérité sous l'appellation de « Charte d'Amiens ».

Le contenu de celle-ci s'apparentait, selon les mots de l'historien Jacques Julliard [4], à « une déclaration de principes visant à définir en positif le syndicalisme en tant que doctrine sociale particulière concurrente de toutes les autres, à commencer par le socialisme »

Consacrant autant l'autonomie et la défiance du syndicalisme à l'égard du politique et du pouvoir d'État que sa double finalité réformiste (satisfaire les intérêts matériels et moraux immédiats des salariés) et révolutionnaire (émanciper intégralement les travailleurs du régime du salariat par le recours à la grève générale des travailleurs), la « Charte d'Amiens » consacra la prééminence du « syndicalisme révolutionnaire » en France, et cela jusqu'au début de la « Grande Guerre » qui marqua le ralliement de la CGT à l'Union sacrée.

« La Charte d'Amiens » advint au moment où le processus d'unification organique du mouvement

socialiste français, achevé en 1905 avec la fondation de la SFIO, incita la CGT à adopter cette posture de mise à distance, pour ne pas dire isolationniste, à l'égard du champ politique afin de mieux s'en prémunir.

Des partis devant être au cœur du mouvement social

Au sujet de l'articulation entre syndicats et partis politiques, Mélenchon expliqua : « Le dogme du mouvement social indépendant de la politique a montré sa limite ». Puis, il dénonça l'instrumentalisation qui serait faite, selon lui, de la Charte d'Amiens par les directions syndicales afin de maintenir « chacun de son côté », syndicats et partis.

Postulant a contrario que le mouvement social ne serait être la propriété exclusive des organisations syndicales, étant donné que les questions sociales, à l'instar des ordonnances modifiant le code du travail, étaient « des questions de société qui ont un contenu hautement politique », Mélenchon réclama, par souci d'efficacité, la nécessaire « convergence populaire », c'est-à-dire le fait de travailler aux nécessaires jointures, aux impérieuses « jonctions » entre syndicats, partis politiques et secteur associatif.

Mélenchon revendiqua, par voie de conséquence, le droit de discuter sur un pied d'égalité avec les syndicats notamment des hypothèses stratégiques. Il demanda à ce que la FI soit considérée comme un interlocuteur légitime, ayant le droit d'exercer une partie du pouvoir décisionnel en ce qui concerne l'organisation du mouvement social. Le temps où les partis politiques, subordonnés en permanence aux directions syndicales, devaient se contenter de faire de la figuration sans piper mot était révolu. Dorénavant, ils devaient être perçus comme les coorganisateur de l'action collective contestataire : « Les organisations politiques ont toute leur place dans la mobilisation et la conduite du mouvement de résistance sociale. »

Des critiques inédites ou l'expression d'une évolution majeure chez Mélenchon

Les dirigeants syndicaux ne supportèrent pas que Mélenchon s'autorise à les désigner comme responsables de l'échec de la mobilisation contre les « ordonnances Macron ». En critiquant vertement leurs choix stratégiques et leur incapacité à s'unir, il vint se mêler de ce qui ne le regardait pas, alors qu'eux-mêmes s'abstiennent de commenter a priori le travail législatif des 17 députés de la FI.

Mais sans doute ont-ils été d'autant plus surpris des reproches qui leur étaient adressés par Mélenchon que celui-ci, au cours de la dernière décennie, notamment depuis son départ précipité du Parti socialiste en novembre 2008, n'a eu de cesse d'affirmer qu'il se garderait bien, en tant que responsable politique, de juger, et par là même de critiquer publiquement les choix stratégiques des organisations syndicales.

Le mardi 12 octobre 2010, en pleine mobilisation contre la nouvelle réforme des retraites, au journaliste lui demandant s'il appellerait à la reconduction de la grève des salariés ayant lieu ce jour-là, Mélenchon répondit fermement :

« Je n'appelle à rien du tout, ce sont les travailleurs qui décident, et cela ne peut pas être quelqu'un d'autre qu'eux dans leur section syndicale et sur leur lieu de travail. Nous, on soutient. »

Celui qui était alors la principale figure du Front de gauche (FG) insistait alors sur la primauté

indiscutable des organisations syndicales en tant que codirectrices de la mobilisation sociale en cours. Les partis n'avaient pas leur mot à dire concernant tout ce qui relevait du domaine réservé des organisations syndicales, notamment le type de stratégie à mettre en œuvre pour tenter d'inverser le rapport des forces en faveur des forces contestataires. Ainsi, telle que la « Charte d'Amiens » le codifiait, les syndicats et les partis se devaient-ils de marcher séparément dans des couloirs bien délimités.

Pendant toute la mandature de François Hollande, y compris pendant la mobilisation contre la loi travail au printemps 2016, Mélenchon est resté fidèle à cette conception « amiénoise » des rapports entre partis et syndicats. Héritage du « syndicalisme révolutionnaire », elle constitua une alternative au grand modèle social-démocrate allemand d'articulation entre partis et syndicats, qui fut récupéré et institutionnalisé par les Partis communistes après Octobre 17.

Selon ce modèle d'articulation, il se devait d'y avoir une « unité organique » entre le parti et le syndicat. Le parti d'avant garde et détenteur du « savoir vrai » exerçait sans discontinuer le leadership au détriment du syndicat qui est assimilé, selon les mots de Lénine, à une « courroie de transmission » chargée de l'encadrement politique des classes subalternes sur leurs lieux de travail dans la perspective de la conquête du pouvoir d'État par le parti révolutionnaire.

Syndicats et partis : forces distinctes appelées à s'unir pour co-construire le mouvement social

En dépit de sa dénonciation du mésusage qui serait fait de la Charte d'Amiens par les directions syndicales pour opposer une fin de non-recevoir autant à ses critiques, qu'à ses propositions d'actions unitaires, Mélenchon apparaît n'avoir ni le projet, ni les moyens de remettre en cause l'indépendance des organisations de salariés existantes.

Aussi, plutôt que de vouloir recréer des rapports de subordination hiérarchiques entre la FI et les syndicats, comme il put en exister entre la CGT et le PCF entre 1944 et le début des années 1990, Mélenchon militerait en faveur d'une relation plus égalitaire, horizontale et collaborative entre syndicats et partis. Il aspirerait à ce que les syndicats, tout en préservant leur personnalité propre et leur capacité d'autodétermination, consentent à s'ouvrir à la perspective « d'association » avec les partis et les mouvements telle la FI, et a fortiori à l'idée force de « co-construction » du mouvement social au sens de processus reposant sur des acteurs élaborant au fil de leurs interactions des accords sur des points précis (méthodes, stratégies, objectifs).

Mélenchon pourrait vouloir s'inspirer de l'expérience du LKP (« Collectif contre l'exploitation outrancière ») qui avait permis en Guadeloupe le rassemblement dans un même cadre unitaire d'une cinquantaine de syndicats, d'associations et de partis. Celui-ci fut à l'origine de la grève générale mémorable et victorieuse qui se donna à voir entre le 20 janvier et le 4 mars 2009 contre la « profitation ».

Une question demeure à la suite de ce constat empirique : pourquoi un tel changement d'appréciation de la part de Mélenchon au sujet « des liaisons dangereuses » entre le syndicalisme et le politique [5] ?

Ainsi, alors que de nouvelles mobilisations sociales s'annoncent, il serait intéressant de comprendre ce qui a pu amener le député de Marseille à abandonner sans doute définitivement sa conception séculaire des rapports légitimes entre partis et syndicats. Autrement dit, à postuler le dépassement de la traditionnelle « division du travail » entre le politique et le syndical - aux syndicats le mouvement social et les luttes d'usines, aux partis les procédures électorales et l'action législative - ,

au profit de l'émergence d'une nouvelle figure de la relation syndicat-parti qui n'a jamais réussi à s'imposer durablement en France du fait de la crainte de la subordination exprimée sans ambages dans la « Charte d'Amiens ».

Il s'agit de ce que le politologue René Mouriaux nomme « coopération », c'est-à-dire l'unité d'action entre le politique et le syndical sans la sujétion d'aucune des parties, c'est-à-dire finalement ce que le dirigeant russe communiste internationaliste Léon Trotski avait résumé par cette formule mémorable qui est devenue une boussole ordonnant l'action de générations de militants politiques : « Marcher séparément, frapper ensemble ».

Ainsi, les “marées populaires” du 26 mai sont-elles censées consacrer l'unité d'action retrouvée face à adversaire commun entre les organisations politiques et syndicales, avant une possible tentative de traduction de cette “unité sans sujétion” dans le champ électoral au travers de l'émergence d'un nouveau “Front populaire” [6].

Hugo Melchior

P.-S.

* 8 mars 2018, 22:14 CET • Mis à jour le 24 mai 2018, 22:17 CEST :

<https://theconversation.com/jean-luc-melenchon-et-la-question-epineuse-des-rapports-entre-syndicats-et-partis-92790>

Notes

[1] <https://www.youtube.com/watch?v=kUkgOmOc5O8>

[2] <https://melenchon.fr/2018/05/22/de-la-maree-populaire-a-lunite-populaire/>

[3] <https://www.youtube.com/watch?v=mZfWRPV-j3E>

[4] <https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2006-1-page-5.htm>

[5] <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2006-1-page-30.htm#no4>

[6] http://www.liberation.fr/debats/2018/05/23/jean-luc-melenchon-le-reve-du-front-populaire_1652168